



LES FONDAMENTAUX DE LA COMPTABILITE ET DE L'ANALYSE FINANCIERE

MALLETTE DU DIRIGEANT






JANVIER 2017 • 1/10



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

- Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,
- Sur la thématique « Comptabilité, analyse financière, interprétation de tableaux de bord »,
- Nous vous proposons aujourd'hui le module :
LES FONDAMENTAUX DE LA COMPTABILITE ET DE L'ANALYSE FINANCIERE

Formation animée par ...
Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR



• 2/10



Définition de la comptabilité

Plan comptable général (1982) : Un système d'organisation de l'information financière qui permet

- De saisir, classer, enregistrer des données de bases chiffrées
- De fournir, après traitement, un ensemble d'informations conformes
- De déterminer le résultat d'un exercice



Le respect de certains principes



Une bonne organisation pour contrôle et vérification



La mise en œuvre de méthodes et procédures



Une terminologie commune



• 7/10



Les principes de la comptabilité

- Le principe de continuité d'exploitation
- Le principe des coûts historiques
- Le principe d'indépendance des exercices
- Le principe de prudence
- Le principe de permanence des méthodes
- Le principe de non-compensation



« La comptabilité doit être régulière, Sincère et refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise »



• 10



Les états de synthèse

- LE BILAN** : objectif patrimonial, photographie du Patrimoine de l'entreprise à une date donnée
- LE COMPTE DE RESULTAT** : objectif de suivi de gestion, Comment le résultat économique a été réalisé ?
- L'ANNEXE** : approfondit et précise les informations



• 10



Poser les bonnes questions

Anticiper / Gérer son temps

S'investir personnellement

Temps consacré à son entreprise, « aux papiers », à la gestion, aux actions commerciales
 Recul nécessaire, analyse des actions et mesures correctives...
 Santé, Vie familiale
 Vie sociale et locale

Préparer l'avenir

Veille concurrentielle, environnement, évolution technique...
 Se former

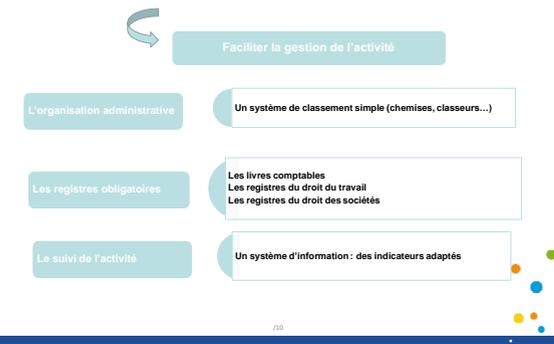
Prévoir

Les assurances : RCP, Sinistres, Invalidité, décès, Prévoyance...
 La gestion des risques

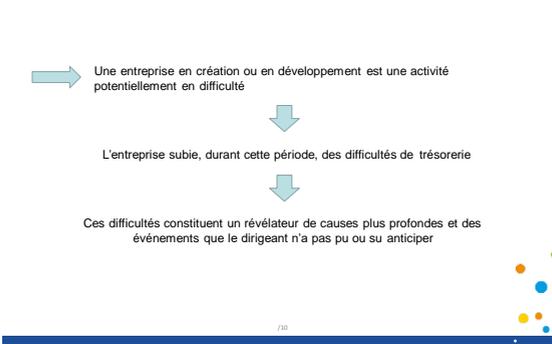


• 10

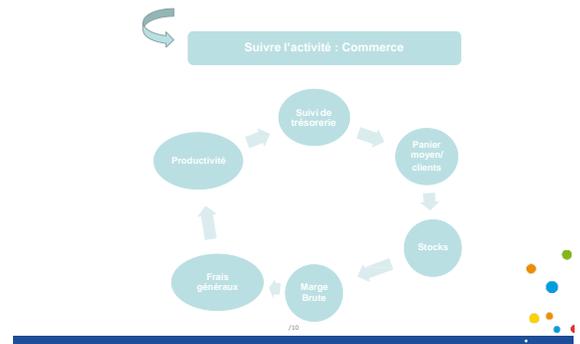
L'organisation de l'entreprise



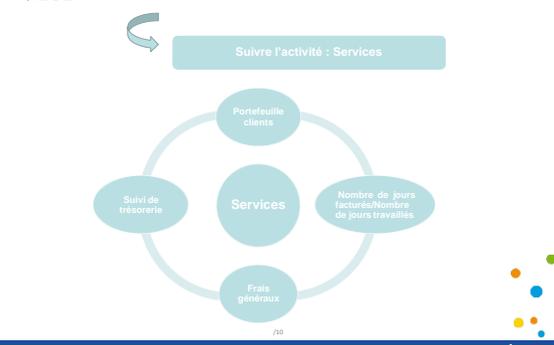
Quelques éléments de réflexion



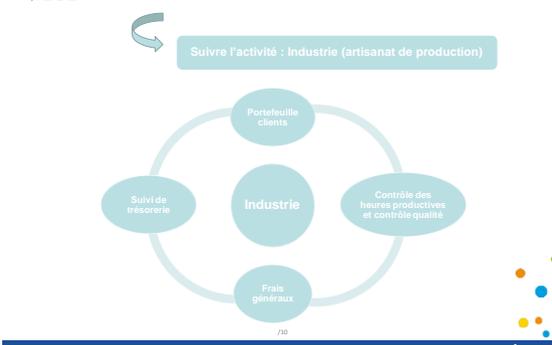
Les principaux indicateurs



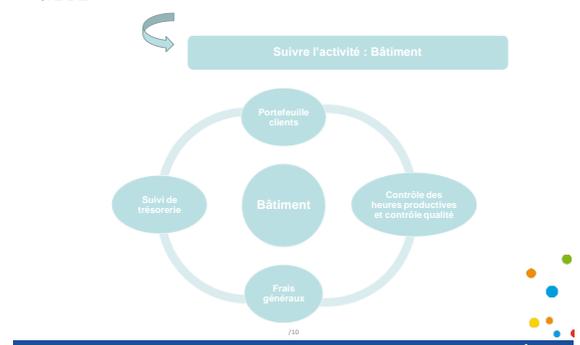
Les principaux indicateurs



Les principaux indicateurs



Les principaux indicateurs





DIGITALISER SON ENTREPRISE



MALLETTE DU DIRIGEANT



JANVIER 2017 • 1/10



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

- Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,
- Sur la thématique « Nouvelles technologies et compétences numériques »,
- Nous vous proposons aujourd'hui le module :

DIGITALISER SON ENTREPRISE

Formation animée par ...

Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR

Les Enjeux

- La digitalisation, ou "transformation digitale" devrait être votre préoccupation, votre fil rouge pour 2018. Pourquoi ? Car les enjeux sont immenses et parce que le consommateur a changé sa façon d'acheter en B2C, comme en B2B. Tous les secteurs sont concernés et les entreprises s'y mettent progressivement.
- Trop cru ? Trop direct ? Dites-vous que vos concurrents s'y attendent sûrement depuis des mois et que le déploiement de leur stratégie vous prendra certainement de court.
- Beaucoup pensent "outils" avant de réfléchir "vision, méthode, objectifs, besoin et usage". Sélectionner un outil sans stratégie au préalable, juste parce que vos concurrents l'utilisent n'est pas un facteur clé de succès à lui seul.
- Toutes les sociétés évoluent aujourd'hui dans un monde digital mais ne sont pas pour autant digitalisées. Internet est un écosystème complexe qui va bien au delà du site web isolé et non actualisé que l'on connaissait dans le début des années 2000.

A - Les outils pour booster votre stratégie marketing et vos ventes

Sur la première marche du podium des objectifs des dirigeants, nous retrouvons sans grande surprise : le maintien et la croissance (lien) de leur activité. Comme nous l'avons maintes fois abordé, les habitudes de consommations de vos clients se sont digitalisées. Vos points de contact doivent l'être également.

1. *Pour optimiser la gestion de votre relation clients, mettez en place un outil de CRM (Customer Relationship Management)*
2. *Automatisez vos communications en mettant en place un outil de Marketing Automation*
3. *Multipliez vos ventes en mettant en place des outils de vente connectés / mobiles*

B - Les outils pour optimiser et sécuriser vos processus métiers

Vous n'avez aucune visibilité sur l'avancement projet de vos équipes ? Il faut à vos collaborateurs une semaine pour valider une créa sous-traitée par votre agence de comm ? Vous souhaitez mettre en place un outil performant en quelques jours ?

1. *Optez pour des solutions en cloud, leaders sur leurs marchés*
2. *Mettez en place des outils collaboratifs / des outils de gestion de projets*

C - Les outils pour former vos collaborateurs

Vos employés souhaiteraient monter en compétence mais il leur est impossible de profiter de leur compte personnel de formation (CPF) car **aucun organisme ne propose LA formation souhaitée sur La Réunion**. Deux choix s'offrent donc à vous : les envoyer en métropole, ou leur proposer de suivre des cours, **certifications à distance**. Certains sont même gratuits.

1. MOOC : massive open online course

Ou FLOT (Formation en Ligne Ouverte à Tous) : les "stagiaires" peuvent suivre librement les formations qui les intéressent, de chez eux sur leur temps libre, ou dans vos locaux. A l'issue de certaines formations, un certificat peut même être délivré.
Indispensable pour se mettre à jour ou **instaurer une culture digitale dans l'organisation**.

2. COOC : Corporate Online Open Course : Cours en ligne dispensés par une Entreprise

- Moins orientés "individus" mais davantage "entreprise". Les **cours s'adressent ici aux salariés**, aux **candidats potentiels** et même **aux fournisseurs**
- Le **professeur est ici remplacé par un professionnel expert** de son domaine
- Ces cours, qui **favorisent la collaboration entre les apprenants**, mêlant théorie et pratique
- Vous pouvez passer par des organismes comme :
 - FUN (France Université Numérique)**, initiative lancée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
 - **Coursera**, plateforme poussée par l'université de **Stanford**
 - **edX**, poussée par **Harvard** et **MIT**

D - Les outils pour adresser vos prospects / clients

Nous avons gardé le meilleur pour la fin : **votre client**, qui devrait normalement être votre raison de vivre, ou à défaut, **votre raison d'exister sur votre marché**. Vos ventes seront donc **fortement liées à votre visibilité** sur votre marché, donc de votre capacité à publier :

1. Un site web efficace

Votre site web doit devenir un réel vecteur de chiffre d'affaires (et non, nous ne parlons pas e-commerce ici). Celui-ci doit être :

- responsive** : adapté à tous les écrans (le smartphone est aujourd'hui le premier support utilisé pour se connecter sur internet),
- accessible** et ergonomique (si l' **internaute ne trouve pas "rapidement"** ce qu'il cherche, il partira)
- et bien **optimisé pour le référencement naturel**

2. Un blog

3. Un compte Facebook

4. Une démarche social selling sur linkedin

5. Une application mobile



OPEN SOURCE

Extraits



 Quelques logiciels bien connus :

- Firefox et Thunderbird (navigateur et logiciel email);
- OpenOffice (Suite bureautique);
- Linux (Système d'exploitation);
- Gimp (Edition image opensource) ;
- Dolibarr (CRM et ERP)
- Alfresco (GED)
- Own cloud / J-DOC (Partage de documents)

Leur point commun : ce sont des logiciels Libres qui pour la plupart d'entre eux sont gratuits, évoluent rapidement et bénéficie d'une communauté d'utilisateurs sur Internet.

/10

 Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

C'est un logiciel développé avec la volonté d'assurer les libertés des utilisateurs.

A l'inverse des logiciels venus avec des licences d'utilisation qui sont conçus pour limiter les libertés des utilisateurs.

/10

 Les différents types de licences

Les licences des logiciels libres sont souvent réparties en trois catégories, selon le degré de liberté qu'elles accordent en matière de redistribution.

- **Domaine public**
- **Licences de type BSD**
- **Copyleft, licences de type GPL**

/10



LE WEB ET LE E-COMMERCE, LES OUTILS POUR AMELIORER SON CA

MALLETE DU DIRIGEANT



JANVIER 2017 • 1/10



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

- Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,
- Sur la thématique « Nouvelles technologies et compétences numériques »,
- Nous vous proposons aujourd'hui le module :
LE WEB ET LE E-COMMERCE, LES OUTILS POUR AMELIORER SON CA

Formation animée par ...

Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR



Vocabulaire

Mots clés : **lexique internet**

- ❖ Contrat VAD
- ❖ Audience
- ❖ Domaine
- ❖ Extranet
- ❖ Intranet
- ❖ Site Portail
- ❖ Serveurs
- ❖ Protocole
- ❖ SPAM
- ❖ URL



Qu'est ce que le WEB en quelques mots

- ❖ Base de données et d'informations mondiales universelles reliées entre elles à travers les réseaux informatiques
- ❖ World-Wide Web (Web) date de mars 1989
- ❖ Hypertext étendu aux réseaux informatiques
- ❖ Grande variété de documents
- ❖ Interfaces clientes conviviales Réseau hypermédia réparti
- ❖ Intègre les autres serveurs Information



Développer votre site de e-commerce

Important si vous décidez de développer votre site

➤ 2 méthodes:

- tout développer vous-même (impossible)
- Utiliser un CMS (Content Management System)

➤ Lequel choisir?

- dépend de votre type de site
- site de présentation → CMS Joomla!, Wordpress, Drupal, ...
- site de vente → CMS Prestashop, Oscommerce, ...



Développer votre site de e-commerce

CMS: qu'est-ce que c'est?

Content Management System = Système de Gestion de Contenus

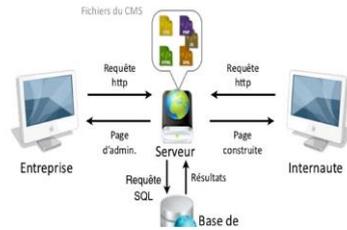
Rôles:

Créer
Publier
Supprimer
organiser

} tout type de contenu
en temps réel



Comment ça fonctionne ?



BGE Développer votre site de e-commerce

Objectif des CMS

- > Séparation graphisme / contenu / fonctionnalités technique → séparer les métiers
- > Structuration du contenu
- > Suivi de la vie d'un élément du site
- > Gestion collaborative
- > Autonomie: pas (forcément) besoin de connaissances en informatique
- > Rapidité de mises à jour
- > Evolutivité (de nombreux plugins existants)



BGE // Pourquoi le SEO ?

Référencement naturel (liens sponsorisés): positionner son site en 1ère page des moteurs de recherche

- o pour des mots-clés stratégiques ou pour la «longue traîne»
- o winners takes all : trois premiers résultats, première page ..

SEO = Search Engine Optimization : de quoi s'agit-il ?

- o Audit // Conception // Mise en ligne et déclaration // Optimisation et Positionnement // Suivi
- o Pas «one shot» mais un processus continu, totalement lié au Web Analytics (=analyse du trafic sur un site)
- o Comprendre le fonctionnement des moteurs de recherche : indexation, algorithme de ranking et recherche



BGE // Quelques mots-clés

Publicité

- o Search engine marketing • Social media optimization • Paid inclusion • Pay per click • AdWords • Affiliate marketing • Conversion funnel / entonnoir de conversion • Conversion optimization

Algorithme de ranking

- o PageRank • TrustRank • SERP Rank • Web harvesting

Optimisation pour les moteurs de recherche

- o White / Black hat SEO : Doorway page, cloaking, Page hijacking, Landing page optimization, Keyword stuffing, Link farm, Spam de moteur de recherche
- o Spamdexing • Web scraping • Scraper site • Link farm • Google bombing



FONDAMENTAUX DU MARKETING ET TECHNIQUES DE VENTE

MALLETTE DU DIRIGEANT





BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

- Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,
- Sur la thématique « Marketing et communication »,

- Nous vous proposons aujourd'hui le module :

FONDAMENTAUX DU MARKETING ET TECHNIQUES DE VENTE

Formation animée par ...

Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR



• 2/10



Outils Marketing du Créateur



- 1– A quoi sert le marketing?
- 2– Objectifs en phase de création
- 3– Outils marketing de base du créateur
- 4 – Outils de marketing en ligne
- 5 – Comment mesurer l'impact de vos campagnes



• 3/10

1 – A quoi sert le marketing?



1 – A quoi sert le marketing?

Quels sont les objectifs des actions de marketing?

- ⇒ Générer des contacts
- ⇒ Se faire connaître
- ⇒ Développer une marque, une identité
- ⇒ Générer des ventes
- ⇒ Construire une relation avec ses clients, ses partenaires
- ⇒ Fidéliser sa clientèle

Quels sont les outils marketing disponibles pour un créateur?
Exemples: données par les participants (listing au tableau)



• 4/10

La relation client Agir sur la qualité et la satisfaction Extraits



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous
• Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,

- Sur la thématique « Marketing et communication », Nous vous proposons aujourd'hui le module :

- LA RELATION CLIENT: AGIR SUR LA QUALITE ET LA SATISFACTION

• Formation animée par ...

• Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR



• 5/10

 La relation client

Une définition :

Ensemble des actions permettant à une entreprise de construire et d'entretenir avec ses clients une relation autour d'une offre commerciale

 Les enjeux de la relation client

- ❖ L'évolution du CA pour chaque client acquis
- ❖ L'image de l'entreprise est aussi véhiculée par les clients
- ❖ La fidélisation des clients : acquérir un nouveau client est 1 à 5 fois plus coûteux que de fidéliser un client existant

 Les facteurs de la relation client

Pour une relation client durable, il faut combiner 4 facteurs:

- ⇒ La satisfaction éprouvée et transmise par le client
- ⇒ La nature et la qualité des **étapes** que l'entreprise impulse avec son client
- ⇒ L'interaction entre l'évaluation de la **séjour** client et l'évolution des prestations/produits
- ⇒ La reconnaissance (personnalisation) du client par l'entreprise



STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DECLINAISON SUR LE WEB



MALLETTE DU DIRIGEANT



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

- Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,
- Sur la thématique « Marketing et communication »,
- Nous vous proposons aujourd'hui le module :
STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DECLINAISON SUR LE WEB

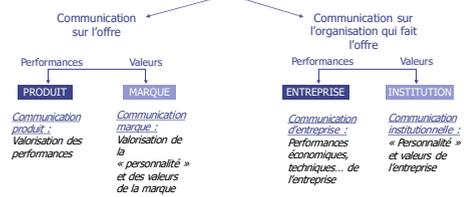
Formation animée par ...
Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR

 Élaboration d'un plan de communication

- Quoi :** quel produit, service, action veut-on promouvoir ?
- Pourquoi :** quels sont les objectifs ? Quel est le but que l'on cherche à atteindre ? Que veut-on transmettre ?
- A qui :** auprès de quelles cibles ? Qui cherche-t-on à interpeller ?
- Comment :** par quels moyens ? Comment diffuse-t-on le message ?
- Combien :** quel budget est-il alloué ?
- Quand :** selon quel planning ?

BGE Les objectifs de la communication

Types de communications selon leur objet et leur discours



BGE Les objectifs de la communication

3 types d'objectifs :

- ⇒ **Objectifs cognitifs** → « Faire connaître l'annonceur »
- ⇒ **Objectifs affectifs** → « Image de l'annonceur »
- ⇒ **Objectifs conatifs** → « Objectifs comportementaux des consommateurs »

Concevoir votre infolettre (newsletter) Extraits



BGE Qu'est-ce qu'une newsletter ?

BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,

Sur la thématique « Marketing et communication »,

Nous vous proposons aujourd'hui le module :

CONCEVOIR VOTRE INFOLETTRE (NEWSLETTER)

Formation animée par ...
Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR

BGE Une newsletter ? Pourquoi faire ?

Le terme de newsletter désigne un e-mail à vocation commerciale envoyé à des abonnés.

La fréquence peut être quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle

La newsletter est de plus en plus personnalisée pour être plus efficace

La newsletter vous permet de développer votre notoriété

83% des internautes se renseignent sur le site de la marque après avoir reçu un email intéressant

 Une newsletter ? Pourquoi faire ?

La newsletter vous permet de fidéliser vos clients et d'augmenter la fréquence de leurs achats

64% des internautes achètent souvent ou parfois après la réception d'une newsletter

/10

La mallette du dirigeant 2018



RECRUTEMENT, INTEGRATION ET DROIT DU TRAVAIL

MALLETTE
DU
DIRIGEANT



JANVIER 2017 • 1/10



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

- Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,
- Sur la thématique « Ressources humaines et management »,
- Nous vous proposons aujourd'hui le module :
RECRUTEMENT, INTERGRATION ET DROIT DU TRAVAIL

Formation animée par ...

Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR

• 2/10

 FONDAMENTAUX ET BASE DU DROIT DU TRAVAIL

INTRODUCTION GENERALE - PRESENTATION

PLAN DE LA FORMATION

- I...REPERES
- II.....ACQUERIR UNE METHODOLOGIE DE RECHERCHE
- III.....ACTUALITES – JURISPRUDENCE
- IV.....UTILITE DE CERTAINS OUTILS (REGLEMENT INTERIEUR)
- V.....OBLIGATIONS LEGALES

/10

FONDAMENTAUX ET BASE DU DROIT DU TRAVAIL
REPERES

LE DROIT DU TRAVAIL QU'EST-CE QUE C'EST ?

La parole est à vous.....



DROIT SOCIAL

Loi du 9 avril 1898 – Obligation faite à l'employeur d'indemniser un salarié victime d'un accident du travail.
C'était le 1er acte de l'Etat providence et de la protection sociale.

DROIT DU TRAVAIL

- Repos hebdomadaire
- Durée du travail
- Congés payés
- Conventions collectives
- Grève
- Rupture du contrat de travail
- Action syndicale

DROIT DE LA
SECURITE SOCIALE

- Protection des actifs contre les risques de maladie
- Maternité
- Vieillesse
- Charges familiales

/10

MANAGER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES SALARIES EN INTEGRANT LE DROIT DU TRAVAIL

Extraits

MALLETTE
DU
DIRIGEANT



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,

Sur la thématique « Ressources humaines & management »,

Nous vous proposons aujourd'hui le module :

MANAGER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES SALARIES EN INTEGRANT LE DROIT DU TRAVAIL

Formation animée par
Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR



FONDAMENTAUX ET BASE DU DROIT DU TRAVAIL

INTRODUCTION GENERALE - PRESENTATION

PLAN DE LA FORMATION

- I.....CONNAITRE LES FORMES DE CONTRATS ET LES DISTINGUER
- II.....REDIGER LE CDI EN EVITANT LES ERREURS
- III.....REDIGER ET GERER LES CONTRATS A TEMPS PARTIEL
- IV.....MODIFIER LE CONTRAT DE TRAVAIL
- V.....CONCLURE ET GERER LE CDD ET LES CONTRATS PRECAIRES

7/9



FONDAMENTAUX ET BASE DU DROIT DU TRAVAIL

- VI.....FIXER ET EVALUER LES OBJECTIFS DANS LE RESPECT DU CONTRAT DE TRAVAIL
- VII.....LES RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR EN MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL
- VIII.....MANAGER SANS HARCELER NI DISCRIMINER
- IX.....LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYEUR
- X.....LES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL
- XI.....CAS PRATIQUES ET ANALYSE

7/9

PREAMBULE : LES REGLES GENERALES D'EMBAUCHE

Un principe de non discrimination à l'embauche d'un salarié :

- En raison de son origine, de son sexe, de ses moeurs, de son orientation sexuelle,
- De sa situation de famille, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race,
- De ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes,
- De ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme,
- En raison de son état de santé ou de son handicap.

I – ACTUALITES - JURISPRUDENCE

- La durée minimale d'activité pour les temps partiels – **Loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013**
- La réforme de la formation professionnelle et la **Loi du 5 mars 2014**
- Synthèse des changements introduits par la **Loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi**, dite « réforme Rebsamen » et la loi « **Macron** » du 6 août 2015

- Le **contrat de génération** et les mesures pour promouvoir l'embauche des jeunes et le maintien dans l'emploi des seniors
- **Les nouvelles mesures d'incitation à l'embauche pour les TPE et PME**
- Les obligations de l'employeur résultant du **principe d'égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes
- **Les CDD 2 renouvellements au lieu d'un**
- Le point sur la **penibilité** au travail



PROTECTION SOCIALE DE L'ENTREPRENEUR ET DE SON CONJOINT

MALLETTE DU DIRIGEANT



JANVIER 2017 • 170



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

- Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,
- Sur la thématique « Ressources humaines et management »,
- Nous vous proposons aujourd'hui le module :
PROTECTION SOCIALE DE L'ENTREPRENEUR ET DE SON CONJOINT

Formation animée par ...

Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR

LE RÉGIME GÉNÉRAL DES SALARIÉS

Les dirigeants concernés Les présidents de SA, directeurs généraux de SA, présidents de SAS, les gérants minoritaires ou égalitaires de SARL, les dirigeants de SCOP, ... sont des salariés de l'entreprise et à ce titre sont affiliés au régime général des salariés.

La couverture sociale

Les principaux éléments de la couverture sociale sont les suivants :

- Le taux de prise en charge des dépenses médicales varie entre 35 % et 80 % s'il s'agit d'une hospitalisation, de petits risques (consultations médicales, médicaments, auxiliaires médicaux, etc.) ou de gros risques (affections de longue durée, examens et soins des quatre derniers mois de grossesse, etc.).
- En cas d'accident du travail: prise en charge totale.
- En cas de maladie ou de maternité, les indemnités journalières sont plafonnées.
- Les dirigeants bénéficient de la retraite complémentaire des cadres.
- Ils bénéficient aussi des allocations familiales.

Les avantages du régime des salariés

Globalement, les prestations proposées sont de bonne qualité mais plafonnées. La retraite complémentaire est un peu plus importante que celle du régime des TNS.

Les inconvénients du régime des salariés

Ce régime coûte plus cher que le régime des TNS. Attention au montant des charges sociales pour les PME qui viennent de se lancer.

LE RÉGIME DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS (TNS)

Les dirigeants concernés Il s'agit de tous les responsables d'entreprise qui ne sont pas affiliés au régime général des salariés.

La couverture sociale

Les principaux éléments de la couverture sociale sont les suivants :

- Le taux de prise en charge des dépenses médicales varie entre 35 % et 80 % s'il s'agit d'une hospitalisation, de petits risques (consultations médicales, médicaments, auxiliaires médicaux, etc.) ou de gros risques (affections de longue durée, examens et soins des quatre derniers mois de grossesse, etc.).
- En cas d'arrêt de travail suite à une hospitalisation, une maternité, une maladie, ou un accident, la prise en charge varie selon le régime complémentaire et après expiration d'un délai de franchise propre à chaque régime.
- La retraite de base et la retraite complémentaires sont obligatoires.
- Les dirigeants d'entreprise bénéficient aussi des allocations familiales. Les avantages du régime des TNS Le montant des cotisations sociales est moins élevé que celles du régime salarié. Les inconvénients du régime des TNS La couverture de retraite et de prévoyance est moins importante que celle des travailleurs salariés.

Les avantages du régime des TNS

Le montant des cotisations sociales est moins élevé que celles du régime salarié

Les inconvénients du régime des TNS

La couverture de retraite et de prévoyance est moins importante que celle des travailleurs salariés.

1 Pour leur protection sociale, les indépendants relèvent depuis le 1^{er} janvier 2018 de la Sécurité sociale pour les indépendants, gérée par le Régime général de Sécurité sociale (Assurance maladie, Assurance retraite, Unifaf en remplacement du RSI. Les anciennes caisses RSI, devenues les agences de Sécurité sociale pour les indépendants, sont leurs interlocuteurs. Les professionnels libéraux exerçant une activité non réglementée sont rattachés par étapes dans ce régime pour toute leur protection sociale (maladie, retraite) suivant ce calendrier :

- à partir de 2018, pour tous les nouveaux auto-entrepreneurs (cf. p. 50) ;
- à partir de 2019, pour tous les types de nouveaux créateurs (auto-entrepreneurs et au régime fiscal du réel (cf. p. 33).

Si vous exercez une profession libérale réglementée, vous n'êtes pas concerné par cette réforme. Vous restez toujours pour votre retraite d'une caisse spécifique. C'est le lieu d'activité de votre entreprise qui détermine votre rattachement au régime français de Sécurité sociale et non la localisation du siège social.

Le tableau ci-dessous vous donne un panorama de votre protection sociale.

De qui parle-t-on ?

Dans le domaine de la protection sociale, le terme travailleurs indépendants englobe les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux non réglementés qui sont rattachés par étapes dans cette catégorie suivant le calendrier présenté ci-dessus, et relèvent alors de la Sécurité sociale des indépendants et de la même réglementation que les autres travailleurs indépendants (cotisations et prestations maladie et retraite). Ces professions libérales non réglementées (liste par exemple les consultants) ne figurent pas dans la liste des professions libérales réglementées (à consulter sur [scoo-independants.fr](#)) qui relèvent pour leur retraite d'une autre caisse.

Vous êtes travailleur indépendant :

Pour vos prestations		
Titre	Régime	Taux
<p>Capacité de Sécurité prévue pour les indépendants et indépendantes pour les prestations couvrant notamment et pour les retraites, invalidités, décès.</p>	<p>Crédence de Sécurité prévue pour les indépendants pour le régime de Sécurité sociale de base (Sécurité sociale de base) et l'assurance décès.</p>	<p>Le Cadre d'Allocations Familiales (CAF) pour les allocations familiales.</p>
<p>Plus vos cotisations</p> <p>L'Etat et l'Agence de Sécurité sociale pour les indépendants pour l'ensemble de vos cotisations et contributions sociales - notamment maternité et invalidité permanente, retraite et invalidité délicate, allocations familiales, CSG/CRDS, formation professionnelle.</p>		

Vous exercez une profession libérale :

Pour vos prestations		
Titre	Régime	Taux
<p>Capacité de Sécurité prévue pour les indépendants et indépendantes pour les prestations couvrant notamment et pour les retraites, invalidités, décès.</p>	<p>Titre des 10 années professionnelles de la CAF, CAF, et pour les services (CAF) pour les cotisations sociales et l'assurance décès.</p>	<p>Le Cadre d'Allocations Familiales (CAF) pour les allocations familiales.</p>
<p>Plus vos cotisations</p> <p>L'Etat pour les cotisations, allocations familiales, cotisations professionnelles et CSG/CRDS.</p> <p>Titre des 10 années professionnelles de la CAF, CAF, et pour les services (CAF) pour les cotisations sociales et l'assurance décès.</p> <p>L'Etat pour les cotisations, allocations familiales, cotisations professionnelles et CSG/CRDS.</p>		

Taux de cotisation		
cotisations		
cotisations sociales (cotisations sociales)		
Programme cotisations		
MONTAUX POUR LES BÉNÉFICIAIRES		
ALLOCATION FAMILIALES	Taux de revenu professionnel	0% à 6,00%
CSG-CRDS	Taux de revenu professionnel - cotisations sociales (cotisations CSG - CRDS) déductibles	9,75%
PRELÈVEMENT PROFESSIONNEL (PP)	Sur la base de 30 732 €*	3,20%
Cotisations sociales (cotisations sociales)		
INVALIDITÉ MAINTIENUE	Taux de revenu professionnel	0% à 6,00%
INVALIDITÉ (PROFESSEUR) / JOURNAUX (PROFESSEUR)	Dans la limite de 186 000 €	0,80%
INVALIDITÉ GÉNÉRALISÉE	Dans la limite de 30 732 €	1,50%
RETRAITE DE BASE	Dans la limite de 30 732 €	0,75%
	Dans la limite supérieure à 30 732 €	0,80%
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	Dans la limite de 27 866 €**	7%
	Revenu supérieur à 27 866 €** et 100 000 €	0%
Informations spécifiques aux professions libérales		
INVALIDITÉ MAINTIENUE	Taux de revenu professionnel	0,50% à 6,00%
RETRAITE DE BASE (CAF)	Dans la limite de 30 732 €	0,25%
	Dans la limite de 186 000 €	0,30%
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (CAF)**	Calculée sur l'ensemble de revenus à l'issue de 1 000 € à 17 000 €	
INVALIDITÉ GÉNÉRALISÉE (CAF)**	3 classes de cotisations : 1% à 2,00 € et 300 €	



REDIGER DES CONTRATS EN TOUTE ASSURANCE

MALLETTE DU DIRIGEANT



JANVIER 2017 - 170



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

- Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,
- Sur la thématique « Ressources humaines et management »,
- Nous vous proposons aujourd'hui le module : **REDIGER DES CONTRATS EN TOUTE ASSURANCE**

Formation animée par ...
Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR



DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

L'ACTUALITE DES BAUX COMMERCIAUX (Lois Pinel et Macron)

Avant propos sur l'entrée en vigueur de la loi : la loi s'applique t elle à un bail conclu avant le 18 juin 2014?

A – Les dispositions concernant la durée du bail

- L'encadrement des baux fermes
- Les nouvelles règles concernant les baux dérogatoires
- La convention d'occupation précaire
- La durée du bail renouvelé
- La forme des congés (Loi Pinel, Loi Macron, décret 11 mars 2016)

B – Les dispositions concernant l'état des lieux d'entrée et de sortie, Article L145-40-1 :

Lors de la prise de possession des locaux par le locataire en cas de conclusion d'un bail, de cession du droit au bail, de cession ou de mutation à titre gratuit du fonds et lors de la restitution des locaux, un état des lieux est établi contradictoirement et amiablement par le bailleur et le locataire ou par un tiers mandaté par eux. L'état des lieux est joint au contrat de location ou, à défaut, conservé par chacune des parties.

Si l'état des lieux ne peut être établi dans les conditions prévues au premier alinéa, il est établi par un huissier de justice, sur l'initiative de la partie la plus diligente, à frais partagés par moitié entre le bailleur et le locataire. Le bailleur qui n'a pas fait toutes diligences pour la réalisation de l'état des lieux ne peut invoquer la présomption de l'article 1731 du code civil.

C – Les dispositions concernant Le loyer et les charges, Article L145-34

A moins d'une modification notable des éléments mentionnés aux 1° à 4° de l'article L. 145-33, le taux de variation du loyer applicable lors de la prise d'effet du bail à renouveler, si sa durée n'est pas supérieure à neuf ans, ne peut excéder la variation, intervenue depuis la fixation initiale du loyer du bail expiré, de l'indice trimestriel des loyers commerciaux ou de l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires mentionnés aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 112-2 du code monétaire et financier, publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques. A défaut de clause contractuelle fixant le trimestre de référence de cet indice, il y a lieu de prendre en compte la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux ou de l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires, calculée sur la période de neuf ans antérieure au dernier indice publié.

En cas de renouvellement postérieur à la date initialement prévue d'expiration du bail, cette variation est calculée à partir du dernier indice publié, pour une période d'une durée égale à celle qui s'est écoulée entre la date initiale du bail et la date de son renouvellement effectif. Les dispositions de l'alinéa ci-dessus ne sont plus applicables lorsque, par l'effet d'une tacite prolongation, la durée du bail excède douze ans.

En cas de modification notable des éléments mentionnés aux 1° à 4° de l'article L. 145-33 ou s'il est fait exception aux règles de plafonnement par suite d'une clause du contrat relative à la durée du bail, la variation de loyer qui en découle ne peut conduire à des augmentations supérieures, pour une année, à 10 % du loyer acquitté au cours de l'année précédente.



RENDRER SON ENTREPRISE PLUS ECO RESPONSABLE AU QUOTIDIEN

MALLETTE DU DIRIGEANT



JANVIER 2017 • 170



BONJOUR, et Bienvenue à toutes et à tous

- Dans le cadre d'un programme de formation dédié aux dirigeants d'entreprises,
- Sur la thématique « Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises »,
- Nous vous proposons aujourd'hui le module :
RENDRER SON ENTREPRISE PLUS ECO RESPONSABLE AU QUOTIDIEN

Formation animée par ...

Pour l'ACEC – BGE COTE D'AZUR

CONTEXTE ET DÉFINITION

➤ Bref historique ...

- Apparition de la question de l'environnement dans **les années 70**

- 1987 Définition du développement durable (rapport Brundland) :
« **C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** »

- 2002 En France, création du ministère de l'Ecologie et du Développement durable et mise en place de rencontres politiques spécifiques comme le Grenelle de l'environnement

➔ **Plusieurs lois sont mises en place et vont impacter la plupart des activités**
= on parle ainsi d'**économie verte, de métiers verts** ou « **verdissants** »

CONTEXTE ET DÉFINITION

• **Métiers verts**: ce sont des métiers en lien avec l'environnement,

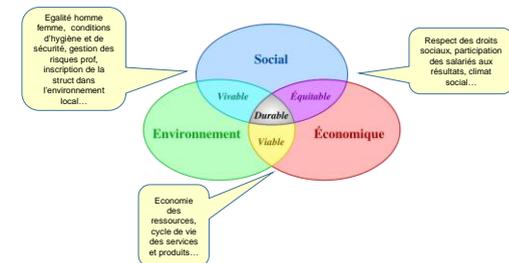
ex : ingénieur en environnement

• **Métiers verdissants**: métier dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègre de nouvelles compétences pour prendre en compte la dimension développement durable, de manière durable et quantifiable

ex : Maçon proposant de l'éco-construction.

APPLICATIONS ET ACTIONS POUR L'ENTREPRISE

Pour une entreprise = mettre en cohérence **l'efficacité économique, l'équité sociale, et la préservation de l'environnement.**



APPLICATIONS ET ACTIONS POUR L'ENTREPRISE

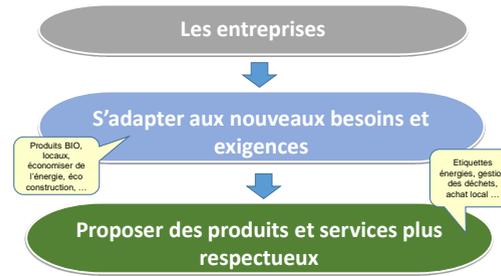
Une Législation de + en + contraignante

- Réglementation sur l'environnement : gestion des déchets, l'eau, le bruit, la maîtrise de l'énergie.
- Les entreprises recevant du public comme les boulangeries, boucheries, pressings, cordonneries... sont soumises à la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Un Marché en expansion continue

- Les exigences des consommateurs en termes de santé et qualité ne cessent de croître.
- Les produits « verts » gagnent chaque jours des parts de marché.
- Les nouvelles contraintes engendrent de nouveaux besoins.

APPLICATIONS ET ACTIONS POUR L'ENTREPRISE



APPLICATIONS ET ACTIONS POUR LES ENTREPRISES

Une réglementation pour tous

L'AFFICHAGE OBLIGATOIRE

1. Les coordonnées du **Médecin du Travail** ou du service médical compétent pour l'établissement
2. Les coordonnées des services de secours d'urgence
3. Les coordonnées de l'**Inspection du Travail** compétente avec le nom de l'Inspecteur du Travail compétent (C. trav. art. L. 620-5)
4. Les **horaires de travail** sur tous les lieux de travail où ils s'appliquent, un duplicata devant être adressé à l'inspecteur du Travail territorialement compétent (C. trav. art. L. 620-2.)
5. Les **congés payés**, la période et l'ordre des départs selon l'art. D. 223-4 du C. du trav. : " l'ordre des départs en congés est communiqué à chaque ayant droit (...) et est affiché dans les ateliers, les bureaux et magasins "
6. Les textes sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes. (C. trav. art. L. 123-7 de l'ancien code du travail)
7. L'avis sur les conventions et accords collectifs applicables (C. trav. art. L. 135-7 idem)
8. Les consignes pour le cas d'incendie.
9. Les dispositions visant le harcèlement sexuel. La législation prévoit l'information et la prévention de ces dispositions dans l'entreprise ou sur les lieux d'embauche. Le Règlement intérieur doit rappeler les dispositions relatives au harcèlement sexuel (C. trav. art. L. 122-34)

APPLICATIONS ET ACTIONS POUR LES ENTREPRISES

Chaque secteur d'activité est encadré par des lois en faveur de l'environnement et des droits sociaux, adaptées à ses spécificités (utilisation de produits dangereux, conditions de travail particulières).

➔ consulter les fiches métiers des chambres des métiers et de l'artisanat, les syndicats et les fédérations professionnels...

Une réglementation spécifique selon l'activité

APPLICATIONS ET ACTIONS POUR LES ENTREPRISES

Des études énergétiques :

- Bilan énergétique (pré-diagnostics et diagnostics)
- Etudes thermiques, frigorifiques, éclairage pour améliorer l'efficacité de l'existant.

Des études d'impact :

- Bilan carbone (www.actioncarbone.com)
- PDE (Plan de déplacement entreprise)
- ACV (Analyse du cycle de vie d'un produit)
- DPE (diagnostic de performance énergétique)

Et des certifications :

- Iso 14001
- Iso 26000 (Aspect social)

Une connaissance de son empreinte écologique

APPLICATIONS ET ACTIONS POUR LES ENTREPRISES

Compléter la palette de votre offre en proposant des produits et services

« verts »

un maçon qui propose aussi de l'éco-construction

Un institut qui propose aussi des soins à base de produits naturels

Un restaurant ou un snack qui propose aussi un menu bio ou local

Des actions de verdissement

AVANTAGES ET OPPORTUNITÉS

En choisissant le développement durable :

- Je confirme mon **avantage concurrentiel** et je prends de l'avance
- **Mon entreprise renforce sa visibilité et améliore son attractivité**
- Je **fidélise mes clients** et mon personnel autour de la qualité et de valeurs communes
- Je réalise des économies par une gestion **éco-responsable tout en améliorant mon environnement** de travail
- Je suis **reconnu(e) comme un acteur à part** entière du territoire



L'intérêt économique réside aussi et surtout dans la conquête de nouveaux marchés

Exemple: Coiffure

- De nombreux produits employés ont des impacts sur la santé des professionnels et sur l'environnement
- Consommation d'eau et rejet aux égouts des déchets, consommation d'énergie

Pour identifier tous les impacts environnementaux, il faut étudier les tâches quotidiennes du coiffeur

Impacts sur la santé

- Affections de la peau, allergies et asthme sont courantes chez les coiffeurs
- Causes possibles: les shampoings, les colorants, l'ammoniaque, l'eau oxygénée
- La réglementation interdit l'usage des substances les plus dangereuses mais on n'a pas encore étudié les effets sur la santé de l'ensemble des molécules utilisées

Bonnes pratiques

- Se laver les mains avec du savon neutre
- Appliquer des crèmes protectrices
- Mettre des gants (également lors du rinçage du produit)
- Éviter de porter des bijoux, ils peuvent contenir des métaux qui favorisent les allergies

Effets sur l'environnement

- Les substances contenues dans les produits peuvent polluer les milieux en étant rejetées dans les égouts ou en se volatilisant
- De plus en plus de fabricants proposent des produits ayant moins d'impact sur l'environnement et sur la santé
- Certains labels donnent des indications sur la composition des produits (le plus répandu en France Cosmo Bio):
 - Absence totale ou quasi-totale de composés issus de la chimie de synthèse voir de la pétrochimie
 - Exclusion de certaines molécules
 - Utilisation de produits issus de l'agriculture Bio